

M. DONNELLY: Quels sont leurs noms?

L'hon. M. STIRLING: Le *Skeena* et le *Vancouver*, ainsi que le bâtiment dragueur *l'Armentières*, sur la côte du Pacifique, et le *Saguenay* et le *Champlain*, sur la côte de l'Atlantique.

M. WOODSWORTH: Quels services, s'il en est, ces croiseurs ont-ils rendus au cours de l'année dernière?

L'hon. M. STIRLING: Ces contre-torpilleurs?

M. WOODSWORTH: Oui.

L'hon. M. STIRLING: Actuellement, ils servent surtout de vaisseaux-écoles. Ils accomplissent les voyages nécessaires pour assurer la formation des équipages. A la présente époque de l'année, ils vont rejoindre la marine anglaise dans les Antilles. Nos deux contre-torpilleurs de la côte de l'Atlantique se rendent directement à l'une des îles septentrionales des Antilles, tandis que les deux de la côte du Pacifique s'y rendent en passant par le canal de Panama. Ils passent quelques semaines ensemble à exécuter des exercices tactiques, du canonage, des manœuvres, tant de jour que de nuit.

M. REID: Les vaisseaux de guerre qui passent par le canal de Panama doivent-ils acquitter le péage, comme les bateaux de commerce?

L'hon. M. STIRLING: Oui, les contre-torpilleurs acquittent le péage ordinaire.

M. WOODSWORTH: Ont-ils des fonctions spécifiques à exécuter en ce qui concerne la patrouille de la côte?

L'hon. M. STIRLING: Il y a ce qui s'appelle la patrouille Bamfield sur la côte du Pacifique. Je crains bien de ne pouvoir énumérer des fonctions spécifiques. En fait, je ne sais pas trop ce que l'honorable député entend par le terme "fonctions spécifiques". Certainement, ils patrouillent la côte, et s'il leur venait à découvrir quelque chose d'insolite, ils en feraient rapport aux autorités.

M. WOODSWORTH: Existe-t-il un rapport quelconque entre le travail de ces vaisseaux et celui de quelque département? Ainsi, sur la côte de l'Atlantique, nous avons la Gendarmerie royale. Sont-ils appelés à exécuter des fonctions particulières relativement à la défense de la côte?

L'hon. M. STIRLING: Ils n'ont aucune fonction policière. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit tantôt, savoir qu'ils prendraient les mesures qui s'imposent au cas où il se produirait quelque chose d'insolite. Des vais-

seaux de la marine canadienne ont eu l'occasion de rendre des services considérables à des habitants de lieux isolés sur notre côte. Ils se sont aussi portés au secours de navires en détresse. Mais quant à des patrouilles déterminées exécutées pour d'autres fins que la surveillance régulière de la côte et les exercices, je ne sais pas qu'ils en accomplissent.

(Le crédit est adopté.)

Aviation royale du Canada—Dépenses relatives à l'entretien général de l'aéronautique, y compris la formation du personnel des forces actives permanentes et non permanentes et l'établissement des facilités nécessaires, \$2,630,000.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre nous doit des explications, car ce crédit comporte une forte augmentation.

L'hon. M. STIRLING: Augmentation de \$700,000. Les trois divisions du service de la défense doivent recevoir l'attention qu'elles méritent. Dans tous les pays du monde, on s'intéresse beaucoup plus à l'aviation qu'autrefois. Partout, l'armée de l'air harmonise son activité avec l'armée de terre et l'armée de mer. L'aviation a progressé dans tous les pays avec une grande rapidité, non seulement à cause de l'expérience acquise durant la guerre, mais aussi des progrès réalisés en aéronautique depuis la guerre. Par conséquent, pour tenir l'aviation au courant de ces progrès, il faut en relever les crédits beaucoup plus que ceux de l'armée ou de la marine de guerre. Quelques années après la guerre, on avait préparé des plans en vue de la réorganisation de notre aviation militaire. Il n'a pas été possible, durant les années de dépression, de continuer les relèvements de dépenses inaugurés auparavant afin de porter l'aviation militaire au point qu'on croyait indispensable à la défense nationale. Cette année, nous voulons reprendre une partie du temps perdu, progresser un peu vers la quantité d'appareils et d'aviateurs qu'il faut pour que l'Aviation royale du Canada maintienne le rapport nécessaire avec les autres armes.

M. WOODSWORTH: Le ministre veut-il nous donner une idée de ce qu'il considère comme une force suffisante? Il a mentionné certains plans. Quelles sont les idées du ministre et de ses services sur la force requise?

L'hon. M. STIRLING: Le crédit à l'étude permettra de porter le personnel comprenant 969 hommes à titre permanent et 526 à titre non permanent, comparativement à 785 permanents et 399 non-permanents, l'an dernier. Cette réponse satisfait-elle mon honorable collègue?

M. WOODSWORTH: Non, elle n'est pas suffisante. Le ministre a parlé de plans d'une plus large portée; il a dit que la mesure ac-